

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1023

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« antérieurement à »

le mot :

« avant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.